

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022/52
Séance du 8 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Date de convocation : 1 ^{ER} décembre 2022	
Nombre de Membres en exercice :	18
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	17
Votes Contre :	
Abstention :	

Présents : M. LE CLOIREC Alain, Mme LABONNE-NOLLET Laurie, M. BERDAGUE Patrick, Mmes MORIN-DESMURS Michèle, MATHUS Véronique, MM. CLEMENT Pascal, BUSSUEIL Georges, Mmes BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, MM DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, Mme DELANGLE Sylvie, M. LAROCHE Daniel.

Procurations : M. Samuel DESCHARNE à M. Sylvain DELANGLE, M. Pierre PLATHEY à Mme Nathalie CLEMENT, Mme Noémie MARTINOT à M. Patrick BERDAGUE,

Absente : Mme MUNCH Armelle

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie CLEMENT

Objet : Tarifs location salle des fêtes au 1^{er} janvier 2023

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que compte tenu de la hausse des fluides et en vue de la sensibilisation des usagers lors de la location de la salle des fêtes (chauffage au maximum après le départ des locataires malgré les consignes données) il conviendrait de facturer les frais d'électricité et de gaz.

Les charges seront facturées pour toute occupation de la salle à titre gratuit ou onéreux. Un relevé de compteur sera fait à la remise des clés avant et après la location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** à compter du 1^{er} janvier 2023 :
 - Les frais de chauffage à 2.50 € le m3
 - Les frais d'électricité à 0.20 € le kWh

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.



Le Maire,

Christian LAVENIR